

Les traités européens devant la crise



Article rédigé par *Hervé Juvin*, le 03 mai 2020

Toutes les règles établies au moment de la préparation de l'euro ont été oubliées, tous les traités européens rompus, toutes les limites dépassées.

Ces traités européens caducs

C'est le cas du traité instituant la BCE. L'objectif unique de stabilité des prix est oublié. La BCE pratique la monétisation des dettes, se prépare à acheter des titres de toute nature (y compris des titres de titres ayant un rating de junk-bonds) et annonce qu'elle fera tout ce qu'il faut (selon Mario Draghi, repris par Christine Lagarde, le 30 avril encore, «whatever it takes») pour sauver l'euro. Elle assume un rôle politique, s'engage dans le soutien du prix des actifs financiers, et se permet des opérations strictement interdites aux banques centrales des États membres, comme la monétisation des dettes publiques. Et la règle qui limitait l'aide de la BCE à des pays en difficulté en fonction de leur participation à son capital elle aussi a été suspendue.

C'est le cas du Pacte de stabilité, plus connu sous le nom de «traité de Maastricht. La majorité des pays de l'Union ne respectera ni le critère de dette publique sur PIB, ni celui de déficit budgétaire, et celui d'inflation est oublié. Les colonnes du temple de la rigueur budgétaire et de la vertu des finances publiques devaient assurer la convergence des nations membres de l'union monétaire; tous, tous Allemands, derrière l'euro-mark! Chacun peut voir ce qu'il en est advenu!

C'est le cas de dispositifs comme le Mécanisme Européen de Stabilité, dont les concours sont subordonnés à des conditions rigoureuses de rigueur budgétaire (appliquées par exemple à la Grèce). Après l'Eurogroup du 8 avril, il semble que ces conditions soient suspendues, sans que les Italiens et les Français d'un côté, les Néerlandais ou les Allemands de l'autre, aient le même avis à ce sujet (d'ailleurs l'Italie refuse à ce jour d'y avoir recours).

C'est le cas du Pacte de stabilité et de croissance, de 1997, comme du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de la zone euro de 2013, qui le précise et le renforce, avec ses prescriptions budgétaires imposées en violation manifeste de la souveraineté des États.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur <https://hervejuvin.com/traites-europeens-renegotiation/>